

## Les bibliothèques pénitentiaires <sup>(1)</sup>

LA lecture, qui permet l'évasion de l'esprit, la réflexion, la formation de l'intelligence, qui agrandit le champ des connaissances, a sa place en prison, autant, sinon plus, que partout ailleurs. Un bon livre est un ami, et les amis sont rares aux détenus qui restent pendant des semaines, des mois, des années, séparés de tout ce qui est leur vie. Certes, un livre ne remplace pas les absents, mais il apporte un moment d'oubli et, peut-être, de consolation.

Toutefois, les aspects de la lecture en prison sont bien différents de ceux des bibliothèques publiques. Au dehors, le prix relativement modéré de certaines collections, la production toujours accrue de l'édition, la variété des sujets, la publicité, l'aspect engageant des volumes, sollicitent de toute part le lecteur, qui peut choisir un livre dans une bibliothèque ou à l'étalage d'une librairie. Il n'en est pas de même en prison, où n'a pas lieu cette rencontre livre et lecteur. Le détenu ne peut généralement se fier qu'aux promesses d'un titre, sans qu'il soit aidé dans son choix par une influence extérieure. Il n'est pas (ou peu) au courant des récentes parutions. Il a assez rarement pour le guider les avis et les conseils d'un éducateur ou d'un bibliothécaire. Il est donc seul avec le livre qu'il a demandé au hasard ou qui lui est échu. C'est pourtant ce livre qui va fixer son imagination, forcer son intérêt, réveiller et entretenir ses facultés mentales et intellectuelles, et ceci d'autant plus facilement que son attention ne sera pas distraite par toutes les possibilités de loisirs de la vie extérieure.

Depuis fort longtemps, ainsi qu'en témoignent les circulaires et notes administratives, l'Administration Pénitentiaire s'est préoccupée de la question des bibliothèques des prisons. Mais la liste des livres mis à la disposition des détenus était limitative et s'en tenait surtout aux ouvrages moralisateurs et confessionnels; l'état d'esprit actuel est tout autre, bien entendu. Compte-tenu des interdits logiques portés d'une part, sur les ouvrages policiers et pornographiques, et, d'autre part, sur les ouvrages de caractère politique, une bibliothèque pénitentiaire est maintenant composée avec le même soin, le même respect du choix du lecteur qu'une bibliothèque de lecture publique. Sont changées les conditions de lecture. A ce titre, une bibliothèque de prison ressemblerait plutôt à une bibliothèque d'hôpital.

Le fonds de base de la plupart de ces bibliothèques est encore, souvent, celui des livres donnés par la Croix-Rouge pendant les années 1940-1945. Les détenus pour fait de collaboration ont créé eux-mêmes des bibliothèques de maisons centrales, dont subsistent encore les ouvrages d'Histoire et de

---

(1) Cet article est publié grâce à l'obligeance du *Bulletin de l'Union des Sociétés de patronage de France (Revue pénitentiaire et de droit pénal)*, qui l'avait donné dans son fascicule du 4<sup>e</sup> trimestre 1958.

Littérature. Pour faire face aux besoins de lecture, plusieurs organismes privés — Œuvre des visiteurs des prisons, Secours catholique — ont fait appel à la générosité publique. De plus, de beaux et bons livres ont souvent été donnés par les assistantes sociales et les infirmières.

L'Administration Pénitentiaire avait alors délégué un crédit très modeste à une assistante sociale, qui effectuait les achats de livres et les faisait envoyer selon les besoins que lui signalait une bibliothécaire bénévole qui visitait les établissements.

Depuis 1954, le Service central des bibliothèques des établissements pénitentiaires a été créé pour procurer aux détenus des ouvrages capables de les distraire, les reconforter ou les instruire, et pour donner une même base et une même organisation aux bibliothèques des différents établissements. Le dépôt central, où travaillent deux détenus, est situé à la Maison centrale de Melun et assure :

- La réception des livres. Ils sont achetés sur un crédit alloué par l'Administration Centrale, soit dans les librairies de vente de livres d'occasion, pour les ouvrages courants, soit, pour les livres récents, chez les éditeurs et commissionnaires en librairie, après étude de documents bibliographiques d'organismes spécialisés. Les dons y sont également reçus et triés. De qualités très variables, ils peuvent comporter des ouvrages de valeur, ou, au contraire, les rebuts de bibliothèques particulières ;
- L'immatriculation et la cotation des volumes, selon le principe de la classification décimale de Dewey ;
- Leur envoi aux ateliers de reliure du Centre pénitentiaire de Château-Thierry ;
- Au retour de la reliure, leur envoi dans les maisons d'arrêt, maisons centrales et centres pénitentiaires.

Les bibliothèques de ces établissements sont inspectées par la bibliothécaire, région après région. Depuis 1954, seule la région pénitentiaire de Toulouse n'a pas encore été visitée. Elle le sera prochainement.

C'est donc sur place :

- que sont évalués les besoins de chaque bibliothèque et triés les ouvrages périmés ou en trop mauvais état destinés à être détruits. Les doubles et triples exemplaires d'un même ouvrage, s'ils sont en bon état, sont envoyés à la Bibliothèque centrale de Melun, d'où ils seront expédiés dans d'autres établissements ;
- que sont données les directives concernant l'organisation et le classement ;
- que sont étudiées les modalités de distribution des livres aux détenus.

Dans ces bibliothèques, comme dans toutes les bibliothèques populaires de tous les pays, les deux-tiers des livres empruntés sont purement récréatifs. Le lecteur cherche avant tout à se distraire. Il faut donc de très nombreux romans. Les plus demandés sont les romans d'aventures et les romans sentimentaux. Cette sorte d'ouvrages figure, en effet, dans toute bibliothèque respectueuse de son public, à condition que ces œuvres ne soient pas tendancieuses

et ne tombent pas dans la niaiserie ou un optimisme sot. Mais un bon roman apporte plus qu'une distraction. La richesse de son style, de ses descriptions, l'étude des caractères peuvent également instruire et élever. Aussi constate-t-on le succès d'écrivains tels que Van der Meersch, Constantin-Weyer, Roger Verceel, auteurs réalistes qui romancent la vie vécue, mais ne laissent pas le dernier mot au désespoir. En même temps que ces romans à grande diffusion sont aussi demandés des œuvres récentes, des « nouveautés », surtout en ce qui concerne les voyages et les sciences appliquées, et des ouvrages d'histoire, en particulier les récits de guerre... Une distribution de livres dans un établissement cellulaire est assez édifiaante à ce sujet. A chaque cellule correspond une demande différente. Toutefois dans l'ensemble, les détenus, mal informés des parutions récentes et craignant de recevoir un ouvrage peu intéressant, s'en tiennent, dans leur choix, aux auteurs qu'ils connaissent déjà, ou bien se fient aveuglément aux promesses d'un titre. C'est ainsi que les relégués se montrent des lecteurs difficiles et exigeants. Leurs différents séjours dans les établissements pénitentiaires leur ont permis de lire beaucoup, mais ils ne s'intéressent généralement qu'à des sujets restreints. Par ailleurs, il est probable que, pour un mécanicien, un traité pratique et à jour aura plus d'attrait que le dernier Prix Goncourt.

Au moment d'envoyer des livres dans une de ces bibliothèques, il faut donc tenir compte de la nécessité qu'il y a de présenter un choix assez étendu d'ouvrages divers. La plupart des autodidactes n'ont eu d'autre formation que le livre. Il faut également veiller à rajeunir le fonds déjà existant et à ne pas conserver d'ouvrages périmés. Une histoire de l'Épopée Leclerc remplacera avantageusement le Manuel de l'officier de Cavalerie de 1910 !

En principe, nous attachant plus à la qualité qu'à la quantité, nous pensons que trois cents livres qui servent ont plus de valeur que trois mille qui dorment sur les rayons, fussent-ils des encyclopédies importantes ou des volumes reliés cuir. D'une façon générale, la composition des bibliothèques est calculée sur la base de dix volumes par détenu, en maison centrale, et de cinq en maison d'arrêt, où les lecteurs se renouvellent plus rapidement. Encore faut-il noter si les détenus sont seuls en cellule, ou en commun; s'ils travaillent pour des confectionnaires ou non.

La composition d'une bibliothèque-type est approximativement la suivante :

Les romans en constituent les deux-tiers. Ils sont autant que possible, représentatifs :

- des auteurs populaires (Alex. Dumas, Paul Féval) et des auteurs d'aventures modernes (P. Nord, Johns) ;
- des romanciers littéraires (A. Daudet, G. Sand, Balzac) ;
- des écrivains contemporains, français et étrangers, de grande lecture publique (Peisson, Peyré, Verceel, Gènevoix, Van der Mersch, P. Buck, Cronin, Slaughter) ;
- des collections d'ouvrages pour la jeunesse (Bibliothèque verte) et des romans gais ;
- des auteurs de prix littéraires et d'œuvres récentes.

Sont toujours exclus les romans pessimistes et résolument noirs qui se terminent dans le désespoir et le néant. Sont au contraire recherchés, quoique assez peu nombreux, les romans toniques, qui reflètent santé et intelligence.

Des ouvrages divers complètent la bibliothèque et sont choisis d'abord dans les sections *Histoire et voyages et descriptions de pays*, puis *biographie et littérature*, ensuite *techniques, sciences naturelles* (vie des animaux, livres de nature), *beaux-arts et sports*. Les œuvres concernant la philosophie, la caractériologie n'ont pas place dans ces bibliothèques, où leur interprétation peut donner lieu à des erreurs de jugement. Seuls quelques auteurs, tels que le Dr Biot, le Dr Carrel, figurent dans cette section.

Les bibliothèques féminines sont composées de façon à peu près identique, à cela près que les romans sentimentaux priment les romans de cape et d'épée. Les biographies sont plus nombreuses que les ouvrages d'histoire et la technique n'est pas ou peu représentée.

Des méthodes et livres de langues étrangères sont envoyés dans les villes frontalières, et dans celles où la main-d'œuvre étrangère est importante. Les établissements qui le demandent reçoivent également la *Méthode de lecture pour les travailleurs nord-africains* publiée par le Service d'édition de l'Éducation nationale, méthode accompagnée d'un cahier d'écriture.

C'est ainsi que, du 1<sup>er</sup> janvier 1954 au 15 août 1958, 38.173 volumes ont été envoyés, dont 11.906 en maisons centrales et centres pénitentiaires, sur un stock composé de :

27.350 volumes achetés ;

1.115 volumes reçus en dons ;

16.515 volumes reçus des établissements pénitentiaires, soit en échange de livres plus appropriés, soit comme reliquat de prisons fermées.

Les livres qui sont actuellement à la Bibliothèque centrale sont des romans et ouvrages divers destinés à la région pénitentiaire de Strasbourg, et surtout, en grande partie, des ouvrages scolaires, des revues littéraires reliées et des ouvrages en langues étrangères.

Selon l'importance de l'établissement, ces bibliothèques se présentent sous des aspects très différents... Le local peut être spacieux, clair, agréablement aménagé, ou bien n'être qu'une cellule désaffectée, ou bien encore un simple placard dans un bureau ou un couloir.

Dans les prisons de moins de trois cents détenus, l'assistante sociale a la charge de la bibliothèque, ou, à défaut, un surveillant. Dans les établissements plus importants, c'est un éducateur ou un commis d'administration. Le travail effectif est assuré par un ou plusieurs détenus. Toutes les bibliothèques doivent être organisées selon des directives bien définies, conformes aux normes des bibliothèques de lecture publique. Le classement des livres est opéré selon la classification Dewey simplifiée. Une pastille de couleur placée au dos des livres différencie chaque catégorie, ce qui permet un rangement des volumes plus rapide et plus précis. Une fiche de prêt, correspondant à chaque livre, permet de savoir à quelle date et à qui il a été prêté. La réparation et l'entre-

lien sont généralement assurés sur place, à moins que l'atelier d'une maison centrale n'effectue les reliures des maisons d'arrêt de la même région pénitentiaire. Mais souvent, un très modeste matériel de reliure dans chaque établissement se révèle efficace et suffisant. Ce sont des miracles de soin et de patience qui conservent ainsi les livres les plus lus et, de ce fait, les plus détériorés, et témoignent de l'attachement des détenus à la lecture. Par contre, une bibliothèque est rapidement saccagée si l'on ne surveille pas attentivement la sortie des volumes et l'état dans lequel ils rentrent en bibliothèque après lecture.

Le détenu bibliothécaire a surtout le soin de procéder à la distribution des livres. Les détenus ne peuvent venir à la bibliothèque sauf de très rares exceptions. Ils choisissent donc leur lecture d'après des catalogues qui leur sont présentés en cellule, en atelier ou en promenade. Ce peut être le catalogue complet de la bibliothèque, d'après lequel ils établissent une liste qu'ils remettent au bibliothécaire et qui est valable pour plusieurs distributions. Ce peut être aussi des catalogues fractionnés, sur lesquels ils choisissent, semaine après semaine, voyant ainsi passer un catalogue différent à chaque distribution. Ce système a l'avantage de permettre au bibliothécaire de vérifier régulièrement l'état des livres. Le nombre de livres prêtés à chaque distribution, la fréquence des distributions varient dans chaque établissement selon les nécessités du service, les locaux, le travail des détenus. En général, chaque détenu reçoit au moins deux livres par semaine.

L'expérience, actuellement unique, faite à la Maison centrale de Melun, est concluante et très encourageante. Le prêt des livres s'effectue à la bibliothèque de l'établissement, cinq jours par semaine, à l'heure de la promenade ; soit entre 12 h. et 13 h., en présence d'un surveillant. Les détenus n'ont pas accès aux rayonnages. Ils choisissent sur de grands tableaux laissés à leur disposition sur une table et renouvelés périodiquement. Ils échangent des impressions de lecture avec le bibliothécaire, lui demandent un ouvrage correspondant à leurs goûts. Les lecteurs assidus peuvent ainsi changer leurs livres aussi souvent qu'ils le veulent. Il a du reste été remarqué que, si le nombre des lecteurs avait diminué quelque peu, le nombre des volumes prêtés était en augmentation. Chaque détenu peut emporter deux livres à la fois, dont un seul roman. L'accès de la bibliothèque aux détenus permet d'exposer de temps à autre des panneaux de livres ou des jaquettes de livres, groupés autour d'un thème d'actualité, d'un sujet correspondant à l'activité du Cercle de lecture. Cette heureuse formule de l'échange des livres à la bibliothèque même permet donc de rendre cette bibliothèque de Maison centrale plus vivante et assez semblable à celle d'une usine ou d'une entreprise, par exemple.

L'organisation de ces bibliothèques pénitentiaires, apparemment simple, rencontre cependant des difficultés sérieuses dans la réalité. En premier lieu, la surveillance active d'une bibliothèque exige beaucoup de temps, et cette responsabilité vient s'ajouter à un service déjà chargé. Mais, surtout, il est souvent très difficile, en particulier dans les maisons d'arrêt, de placer à la bibliothèque un détenu capable de s'en occuper avec ordre et méthode. De plus, ce poste n'est pas ou peu rémunéré. Ce travail, assez minutieux, ne peut être poursuivi de façon régulière s'il est confié à des détenus qui partent ou sont déplacés peu après leur entrée en fonction. En bref, se rencontrent pour

l'organisation rationnelle d'une bibliothèque les obstacles qui se présentent lorsqu'il s'agit d'adapter une activité, quelle qu'elle soit, au climat pénitentiaire.

Des projets de développements de la bibliothèque centrale de Melun pourront, nous l'espérons, aider à pallier ces difficultés. L'envoi de livres tout équipés, accompagnés de fiches analytiques, permettrait certainement une amélioration de l'organisation matérielle de chaque bibliothèque et, par conséquent, de son efficacité.

En plus de la bibliothèque de loisirs, les établissements pénitentiaires possèdent également des ouvrages scolaires, souvent donnés par les visiteurs, les collègues, l'Inspection d'Académie, ou bien envoyés par la bibliothèque centrale où se trouvent, entre autres, les livres des cours par correspondance de l'Education Nationale.

Il existe aussi des bibliothèques confessionnelles appartenant aux aumôniers et pasteurs, et qui ne sont généralement pas jointes à la bibliothèque pénitentiaire, où les livres religieux ne figurent pratiquement pas.

Dans certains grands établissements, les détenus donnent à la bibliothèque les livres qu'ils reçoivent de leur famille, après censure, ou qu'ils achètent en cantine. Ils reçoivent alors un prêt supplémentaire de trois volumes par livre donné. Certaines bibliothèques doivent ainsi leur richesse et leur importance aux détenus eux-mêmes.

Les revues dont l'achat est autorisé en cantine (Note A.P.124 du 16 janvier 1958), peuvent entrer en bibliothèque. Elles sont souvent alors reliées, ou bien distribuées aux détenus analphabètes ou qui dégradent systématiquement les livres.

Cet effort que poursuit l'Administration Pénitentiaire en ce qui concerne les bibliothèques a un but : celui des bienfaits de la lecture. Pour tous, elle est d'abord un élément d'aide et de réconfort. Dans les maisons d'arrêt, les centres d'observation, elle apporte, plus spécialement aux arrivants, un moment de calme et d'oubli. Les détenus des maisons centrales y trouvent encore davantage un enrichissement de l'esprit ou, plus simplement, un éveil de leurs facultés mentales, que guette l'engourdissement. Les livres doivent pouvoir augmenter, étayer les données rapides que leur apportent les hebdomadaires. L'importance de la lecture dans les maisons centrales de réforme est ainsi mise en relief. Sous le nom pompeux de biblio-psychologie, certains auteurs ont voulu créer une science visant à perfectionner l'éducation du lecteur, ses goûts, ses besoins, suivant son âge, sa profession, son instruction, etc. Mais les bibliothécaires de profession répugnent à suivre ces spécialistes dont les méthodes verseraient facilement dans le sectarisme ou l'inquisition. Il est de beaucoup préférable, à plus forte raison auprès de détenus déjà très entourés d'activités éducatrices, de laisser les lecteurs d'une bibliothèque y lire leurs auteurs préférés, quitte à les aiguiller peu à peu vers d'autres lectures susceptibles de leur plaire, bien que d'un niveau plus élevé. C'est le rôle de l'éducateur qui devient ainsi un conseiller, un guide. A coup sûr la bibliothèque lui est une aide précieuse pour la connaissance et la compréhension des détenus.

L'éducateur a, en outre, la possibilité d'animer un Cercle de lecture, distinct de la bibliothèque, et considéré comme une *activité*. En font partie les

détenus qui le désirent, moyennant une cotisation mensuelle grâce à laquelle l'éducateur peut acheter des ouvrages généralement récents, qu'ils lisent rapidement. Des réunions leur permettent de discuter d'un ouvrage, ou de mieux connaître un auteur. Des disques viennent parfois rendre plus vivants ces exposés. Après un certain délai, les livres du Cercle de lecture sont mis en circulation, une fois reliés, à la bibliothèque de l'établissement.

Comme dans les bibliothèques de lecture publique, les lectrices des bibliothèques pénitentiaires suivent plus volontiers les suggestions de la bibliothécaire. C'est ainsi que les éducatrices de la Maison centrale de Hagueneau et de la Prison-École de Doullens ont réservé une place de choix à la lecture dans l'activité des groupes.

Rappelons en conclusion la constatation faite par un médecin au sujet des bibliothèques d'hôpitaux : une différence fondamentale doit être faite entre la bibliothèque publique et la bibliothèque de l'hôpital. Alors que la tâche de la première est d'instruire, celle de la bibliothèque d'hôpital est de stimuler la guérison des patients, et l'effet thérapeutique des livres devrait être le premier critère.

Ajoutons, plus précisément, que la tâche des bibliothèques pénitentiaires est d'essayer d'élever le niveau moral du lecteur et de lui donner des vues nouvelles sur sa situation, ses devoirs, son avenir.

Thérèse CHEVANNE